



Homélie 10 septembre par le père Laurent Maurin

23ème semaine du Temps Ordinaire – Année A

Textes de la messe :

Ezékiel,33, 7-9

Psaume 94

Romains13, 8-10

Matthieu 18, 15 – 20

Beaucoup connaissent la phrase de Jésus « si deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux » et, généralement, on l'applique à la prière, à la vie spirituelle. Même si cela ne semble pas faux, la totalité du récit de Matthieu montre que ce n'est pas cette question qui est abordée ici, mais celle de l'organisation de notre vie commune. En effet, le centre de l'autorité est l'assemblée du peuple.

Une fois de plus, nous ne sommes pas aidés par la traduction liturgique qui a même ici inventé le terme de « assemblée de l'Eglise », ce qui est un pléonasme doublé d'un anachronisme. Le texte d'origine, en grec, emploie seulement le mot d'assemblée (ecclesia), terme politique à l'époque qui signifie le peuple rassemblé. Il a donné le mot Eglise plus tard.

Jésus demande à ce que toute difficulté, tout problème, soit réglé par cette réunion du peuple. Celui-ci doit avoir des ambassadeurs qui cherchent à établir le consensus qui rendra acceptable la décision par l'ensemble, car c'est bien ici les intérêts du plus grand nombre qui doivent l'emporter sur les intérêts de quelques-uns. La justice doit être au cœur des décisions, les médiations évoquées ici le montrent bien. Au final, c'est ce collectif qui a autorité de lier et de délier, c'est donc une souveraineté du peuple, ce que nous appelons la démocratie.

Je ne sais guère pourquoi on entend et on répète que l'Eglise n'est pas une démocratie. L'Eglise pour Jésus est bien une démocratie ! Elle l'est d'autant plus qu'il donne une autorité divine aux décisions prises par l'ensemble du peuple. Leurs décisions sont d'autant plus importantes qu'elles engagent une autorité éternelle.

Cela, on le comprend, n'exclut pas des mandats de certains pour ces tâches de médiateurs, d'intermédiaires... Cela peut justifier ce que l'on a appelé les ministères lorsque l'Eglise s'est organisée, progressivement. Si ces ministères (charge particulières) sont nécessaires, elles doivent s'articuler à la volonté de l'ensemble. C'est peut-être ce que nous appelons aujourd'hui l'Eglise synodale... à condition que les décisions prises soient bien celles voulues par la majorité du peuple de Dieu.

Laurent Maurin

2023-09-10-homelie-assemblée